



ETAT DE GENEVE
OFFICE CANTONAL DU LOGEMENT
ET DE LA PLANIFICATION FONCIERE
Rue du Stand 26 (rez-de-chaussée)
Case postale 3937
1211 Genève 3

Bus D - Tram 14 - arrêt Palladium
Parking Hôtel des Finances

Horaires guichets : 09h00 -16h00 non stop
Téléphone : 022/ 546.65.00
Fax : 022/ 546.65.90



SECRETARIAT DES FONDATIONS
IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC
Rue Gourgas 23 bis
Case postale 12
1211 Genève 8

Bus 19 - arrêt Sainte-Clotilde
Parking David Dufour

Horaires guichets : 08h00 -14h00 non stop
Téléphone : 022/ 328.12.24
Fax : 022/ 807.08.10
E-mail : info@sfdp.ch

DEUX PARTENAIRES

une seule demande de logement

Afin de faciliter et de simplifier les démarches administratives à accomplir par toute personne recherchant un logement à loyer modéré, l'Etat de Genève et les Fondations Immobilières de Droit public ont mis en commun leurs dossiers de demandes de logement.

Dans ce contexte, il vous suffit de déposer **un seul dossier auprès de l'une des deux entités de votre choix** pour que vous soyez automatiquement reconnu comme demandeur auprès des deux partenaires (pour autant que votre dossier soit complet et réponde aux conditions d'inscription).

Attention toutefois, si la demande de logement est commune, l'attribution des logements de leur contingent respectif reste toutefois propre à chaque partenaire.

Informations complémentaires : www.ge.ch/logement

INFORMATION IMPORTANTE

Le formulaire de demande de logement doit impérativement être rempli en caractères d'imprimerie majuscules, à l'intérieur des carrés et au moyen d'un stylo-bille noir ou bleu uniquement.



DEMANDE DE LOGEMENT

CONTINGENT DU PROPRIETAIRE (80%)

RUBRIQUES A COMPLETER EXCLUSIVEMENT PAR LA REGIE OU LE PROPRIETAIRE

Nom de la régie/propriétaire :

Nom de la personne de contact : N° tél. direct :

Type de logement proposé : ☐ HBM / ☐ HLM / ☐ HM / ☐ LUP

N° fédéral du logement (EWID) : Etage : Nombre de pièces :

Locataire précédent :

Adresse :

Loyer annuel (sans charges) :F Date d'entrée dans le logement :

Coopérative d'habitation : ☐ oui ☐ non Montant des parts sociales :F

DEMANDE DE LOGEMENT

CONTINGENT DU PROPRIETAIRE (80%)

PERSONNES MAJEURES ET MINEURES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT

Dans le cas de parents séparés ou divorcés, seul celui qui est au bénéfice d'une décision judiciaire ou d'une convention sous seing privé lui accordant la garde et la domiciliation des enfants peut les inscrire dans cette rubrique. Pour les enfants à naître, merci de joindre une attestation médicale précisant le terme prévu.

Futur occupant n° 1 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Nationalité : Type de permis : Téléphone :

Futur occupant n° 2 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Nationalité : Type de permis : Téléphone :

Futur occupant n° 3 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Nationalité : Type de permis : Téléphone :

Futur occupant n° 4 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Nationalité : Type de permis : Téléphone :

Futur occupant n° 5 - Signataire du bail ☐ oui ☐ non Date d'arrivée à Genève

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle :

Nationalité : Type de permis : Téléphone :

DECLARATION DE REVENU POUR CHACUNE DES PERSONNES MAJEURES

Veuillez indiquer, **pour chacune des personnes majeures** appelées à occuper le logement proposé les sources de revenu respectives en cochant la case correspondante.

TYPES DE REVENU		PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT				
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
1)	Activité salariale	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre d'employeurs					
	• 13 ^{ème} salaire / bonus / prime / etc.	☐	☐	☐	☐	☐
	Montant global					
	• Taux d'activité global (en %)					
2)	Activité indépendante	☐	☐	☐	☐	☐
3)	Chômage	☐	☐	☐	☐	☐
	• Gain intermédiaire	☐	☐	☐	☐	☐
4)	Perte de gain (indemnités journalières)	☐	☐	☐	☐	☐
5)	Rentes					
	• Rente AVS	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente AI	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente 2 ^{ème} pilier	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente de veuf-ve et/ou d'orphelin	☐	☐	☐	☐	☐
	• Rente d'impotent	☐	☐	☐	☐	☐
	• Autres rentes	☐	☐	☐	☐	☐
6)	Apprentissage	☐	☐	☐	☐	☐
7)	Allocations familiales	☐	☐	☐	☐	☐
8)	Aide financière parentale ou de tiers	☐	☐	☐	☐	☐
9)	Pension alimentaire totalement perçue	☐	☐	☐	☐	☐
	Pension partiellement ou pas perçue	☐	☐	☐	☐	☐
10)	Subside d'assurance-maladie	☐	☐	☐	☐	☐
11)	Avance SCARPA	☐	☐	☐	☐	☐
12)	Bourse d'études	☐	☐	☐	☐	☐
13)	Prestations complémentaires SPC					
	• AVS / AI	☐	☐	☐	☐	☐
	• PC Famille ou assistance	☐	☐	☐	☐	☐
14)	Hospice général	☐	☐	☐	☐	☐
15)	Etudiant sans revenu	☐	☐	☐	☐	☐
16)	Revenus mobiliers (comptes, titres, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre de comptes bancaires/postaux					
17)	Revenus immobiliers (loyer, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
	• Nombre de biens immobiliers					
18)	Autre(s) source(s) de revenu	☐	☐	☐	☐	☐

LOGEMENTS HM EXCLUSIVEMENT- REFERENCES BANCAIRES OU POSTALES

Nom : Prénom(s) :

Nom de la banque :

IBAN N°.....

Attention : Remettre impérativement la copie de la carte bancaire ou postale.

Afin d'éviter tout problème dans le versement de l'éventuelle subvention personnalisée, il est impératif que les nom et prénom mentionnés sur votre carte bancaire ou postale soient identiques à ceux déclarés auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

PROCEDURE

Le logement visé par la présente demande est un objet pour lequel le choix du locataire appartient au propriétaire de l'immeuble. Toutefois, la conclusion du bail est soumise impérativement à l'approbation préalable de l'Etat de Genève, soit pour lui l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), en charge de l'application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977, régissant les immeubles sous régime HBM, HLM ou HM. Il appartient ainsi au propriétaire des lieux, respectivement son mandataire, de remettre le dossier retenu au service compétent pour examen. L'analyse de l'OCLPF porte sur les conditions liées tant à la durée de séjour à Genève qu'aux taux d'effort, taux d'occupation, montant de fortune imposable maximum et à l'assujettissement à l'impôt sur le revenu à Genève. Il en va de même de toute modification ultérieure du bail.

AUTORISATIONS

Toutes les personnes majeures signataires de la présente demande autorisent l'administration fiscale à communiquer en tout temps à l'OCLPF les éléments de revenu et de fortune tels qu'ils ressortent de leur dossier fiscal respectif.

En outre, elles autorisent également l'OCLPF à requérir auprès de toute institution et autorité délivrant des prestations sociales les renseignements utiles à l'établissement des éléments liés à la détermination des revenus et fortune ainsi que des taux d'effort et d'occupation nécessaires à la mise en œuvre de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 et de son règlement d'exécution, du 24 août 1992.

De même, elles autorisent l'OCLPF à requérir auprès de leur bailleur actuel et celui à venir les renseignements utiles à l'établissement des éléments nécessaires à l'octroi et au contrôle des conditions d'occupation du logement sollicité par la présente.

ENGAGEMENTS

Par leur signature, toutes les personnes majeures certifient que la présente demande est sincère, complète et conforme à la vérité. Par ailleurs, elles s'engagent à ne pas exercer d'activité professionnelle dans le logement visé sous page 1, ni être titulaires d'un autre bail pour un logement situé dans le canton de Genève autre que leur domicile tel qu'annoncé ce jour à l'Office cantonal de la population et des migrations. Enfin, elles ne manqueront pas d'aviser, spontanément et sans délai, l'OCLPF de toutes modifications de revenu ainsi que tout changement dans la composition du groupe de personnes appelées à occuper le logement. Il en va de même en cours de bail.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES MAJEURES

Personne n° 1 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 2 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 3 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 4 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 5 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Genève, le :

ANNEXE - DOCUMENTS A REMETTRE IMPERATIVEMENT

Afin de nous permettre de déterminer la situation personnelle et financière de chacune des personnes mentionnées dans votre demande, veuillez nous transmettre une photocopie des documents portant sur les objets suivants :

1. IDENTITE DES PERSONNES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT :

- Pièce d'identité, permis de séjour (recto-verso), permis d'établissement ou attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) mentionnant la date d'arrivée à Genève ou de l'attestation de regroupement familial
- Eventuelle attestation de grossesse mentionnant le terme prévu
- Eventuel jugement ou, à défaut, copie de la convention signée par les deux parties, fixant le domicile légal de(s) enfant(s) et le taux de garde

2. REVENUS ACTUELS (selon les cases cochées en page 3) :

• <u>Activité salariale</u>	:	• Trois dernières fiches de salaire au minimum, éventuellement celles mentionnant les gratifications, bonus ou 13e salaire • Certificat(s) de salaire annuel de l'année précédente ou, à défaut, contrat(s) de travail • Copie des éventuelles attestations de cessation d'activité (pour l'année précédente ou celle en cours)
• <u>Activité indépendante</u>	:	• Dernier bilan et compte d'exploitation datés et signés
• <u>Chômage</u>	:	• Trois derniers décomptes de chômage ou attestation mentionnant le montant de l'indemnité journalière
• <u>Perte de gain (indemnités journalières)</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant
• <u>Rentes</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant Dernier relevé bancaire ou postal attestant du montant versé
• <u>Apprentissage</u>	:	• Contrat d'apprentissage et les trois dernières fiches de salaire
• <u>Allocations familiales</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant
• <u>Aide(s) financière(s) de tiers</u>	:	• Attestation signée par le tiers avec le montant de l'aide
• <u>Pension alimentaire</u>	:	• Acte judiciaire accordant la pension alimentaire ou, à défaut, copie de la convention signée par les deux parties • Justificatif du dernier paiement
• <u>Subside d'assurance-maladie</u>	:	• Attestation(s) de subside
• <u>Avance SCARPA</u>	:	• Dernière décision complète
• <u>Bourse d'études</u>	:	• Dernière décision complète
• <u>Prestations complémentaires SPC</u>	:	• Dernière décision complète
• <u>Hospice général</u>	:	• Trois derniers décomptes de virement
• <u>Etudiant sans revenu</u>	:	• Attestation d'études
• <u>Revenus de capitaux mobiliers</u>	:	• Relevé(s) au 31 décembre de l'année précédente
• <u>Revenus de capitaux immobiliers</u>	:	• Relevé(s) au 31 décembre de l'année précédente
• <u>Autre(s) source(s) revenu</u>	:	• Tout justificatif y relatif avec mention du montant

3. DEDUCTIONS LIEES AUX REVENUS :

- **Pension alimentaire versée pour l'année en cours**

Acte judiciaire accordant la pension alimentaire ou, à défaut, copie de la convention signée par les deux parties, dûment notifiées par une autorité tutélaire et/ou judiciaire et justificatif du dernier versement

- **Frais médicaux et frais liés à un handicap de l'année précédente**

Pour les personnes imposées en barème ordinaire

- Avis de taxation des impôts cantonaux et communaux de l'année précédente
- A défaut, tous justificatifs établis par la société d'assurance concernée attestant des frais médicaux et/ou liés à un handicap à la charge de l'une des personnes appelée à occuper le logement

Pour les personnes imposées à la source

- Tous justificatifs établis par la société d'assurance concernée attestant des frais médicaux à la charge de l'une des personnes appelée à occuper le logement

Remarque : Prise en compte de la part des frais médicaux excédant le 5% du revenu net de la personne concernée.

- **Frais de garde de l'année en cours**

Les contribuables mariés ou liés par un partenariat enregistré vivant en ménage commun qui :

- exercent tous les deux une activité lucrative ou
- se trouvent dans une incapacité durable de travailler ou sont en formation

peuvent déduire pour chaque enfant jusqu'au mois du 14^{ème} anniversaire, les frais de garde effectifs et justifiés **jusqu'à concurrence de 4'031 F** par année.

La même déduction est octroyée aux contribuables célibataires, veufs, divorcés, séparés de corps ou de fait lorsqu'ils tiennent ménage avec leurs enfants mineurs dont ils ont la garde.

Les factures doivent être jointes. Si l'enfant est gardé par une tierce personne que vous rémunérez, les justificatifs des paiements doivent mentionner les nom, prénom et adresse complète de cette personne.

4. FORTUNE ET ASSUJETISSEMENT A L'IMPOT SUR LE REVENU A GENEVE :

- Pour les personnes imposées en barème ordinaire

- Avis de taxation des impôts cantonaux et communaux de l'année précédente
- A défaut, tous justificatifs relatifs à la fortune (fortune mobilière et immobilière) et à l'état des dettes (chirographaires et hypothécaires) en Suisse et, cas échéant, à l'étranger au 31 décembre de l'année précédente

- Pour les personnes imposées à la source

- Attestation-quittance d'impôt à la source et tous justificatifs relatifs à la fortune (fortune mobilière et immobilière) et à l'état des dettes (chirographaires et hypothécaires) en Suisse et, cas échéant, à l'étranger au 31 décembre de l'année précédente

5. SOLVABILITE

- Attestation délivrée par les offices des poursuites et faillites depuis moins de 3 mois pour chacun des futurs titulaires du bail